



CURSUS ABIBAC AU LYCEE DUMONT D'URVILLE



Pionnier en la matière dans l'Académie de Nice, le Lycée Dumont d'Urville propose, depuis la rentrée 2007, un cursus binational franco-allemand, « Délivrance simultanée du Baccalauréat français et de l'Abitur allemand », plus communément appelé « section Abibac ». Il est le seul lycée du département du Var à le proposer.

QU'EST-CE QUE LA SECTION ABIBAC (ET CE QU'ELLE N'EST PAS...) ?

Le cursus Abibac...

- *n'est pas une option*
- *n'est pas une « super section européenne »*
- *n'est pas un cursus conduisant nécessairement à un bac littéraire*

mais.....



Le cursus s'étale sur trois ans, qui forment un tout cohérent. Les arrêts en cours de cursus ne sont possibles qu'à titre exceptionnel.



Il donne lieu à la délivrance simultanée de deux diplômes distincts : le bac français et son équivalent allemand, la *Allgemeine Hochschulreife* ; ce dernier diplôme est délivré et reconnu par les autorités allemandes. L'élève a donc bel et bien « deux bacs ».



En classes de Première et Terminale, le cursus Abibac est compatible avec les trois séries du bac général (L, ES, S).

Des projets collectifs originaux, autour de la langue et de la culture allemandes

Un encouragement à un séjour de moyenne durée en Allemagne, au cours du cursus



Des opportunités d'échanges, individuels ou en classe, dans le cadre du partenariat avec un Lycée allemand de Mannheim

Remise aux élèves de Terminale Abibac 2011 de la brochure Marseille sans Lendemain, travail mené en 2009 par des élèves germanistes de première Abibac et des classes préparatoires littéraires autour du roman Transit d'A. Seghers (deuxième partie d'une trilogie, Sanary Terre d'asile Terre d'exil en 2009 et Le Camp des Milles en 2012

LES CONDITIONS REQUISES :

- Des exigences particulières

L'obtention simultanée de deux diplômes est un authentique défi. La réussite aux deux bacs couronne un parcours exigeant. Une scolarité lycéenne Abibac s'accompagne d'une charge de travail conséquente qu'il convient de bien mesurer. Le cursus nécessite donc un investissement constant, une forte motivation, une capacité d'initiative et d'autonomie dans le travail.

Le goût de l'allemand et plus généralement des langues et cultures étrangères, mais aussi le goût de la lecture – d'œuvres littéraires notamment – sont les premiers des prérequis.

- Les conditions d'admission

Le recrutement se fait sur l'ensemble du département du Var ; à retirer dans les collèges d'origine, les dossiers de candidature spécifiques sont à déposer courant mai. L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission de sélection. Un dossier comprend les bulletins de Troisième, une lettre de motivation de l'élève, une de son professeur d'allemand et une appréciation du professeur principal.

La section Abibac s'adresse aux élèves allemand LV1 ou LV2, ainsi qu'aux élèves ayant suivi une classe bilangue depuis la sixième. Un bon niveau d'allemand est évidemment requis.

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi, en collège, une classe européenne pour pouvoir accéder à la section Abibac.

Enfin, un logement en internat au lycée est envisageable, en fonction de l'éloignement géographique.

SUR QUOI DEBOUCHE LA SECTION ABIBAC ?

- Des épreuves spécifiques et deux diplômes à la clé

A l'examen, les candidats français présentent toutes les épreuves de leur série, **à l'exception de celles d'histoire-géographie et de LV1, auxquelles se substituent trois épreuves spécifiques en langue allemande** : (1) une épreuve écrite d'histoire et géographie ; (2) un écrit et (3) un oral de littérature/civilisation. (les notes de LV1 et H&G sont déduites des épreuves allemandes pour le bac français par une commission d'équivalence / le calcul de l'Abitur se fait à partir des épreuves spécifiques et de la moyenne obtenue au bac français).

L'obtention et la délivrance du diplôme allemand sont de la compétence exclusive des autorités allemandes, représentées sur place par un inspecteur délégué pour cette mission; celui-ci prend une part active à la correction des épreuves écrites et préside en personne le jury de l'épreuve orale.

...et après ? Un dispositif qui a fait ses preuves

Le dispositif Abibac fête en 2014 ses vingt ans d'existence à l'échelle nationale ; d'ores et déjà, des générations « d'Abibac » ont pu faire leurs preuves dans le supérieur et sur le marché du travail, rejoignant les meilleures écoles, et s'intégrant avec succès à la vie professionnelle, en France et ailleurs.



La série Abibac de Dumont d'Urville n'est pas en reste :

L'un des élèves de la première promotion a brillamment intégré le premier cycle franco-allemand de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, via le concours d'entrée « international », auquel seuls, parmi les lycéens français, les élèves Abibac ont accès.

3 élèves de Terminale Abibac sont admissibles cette année à ce concours prestigieux.

Juillet 2010 : les élèves de la Première Promotion Abibac, avec leurs enseignants et le Dr. R. Pohl, représentant la RFA

CONCRETS DU CURSUS ABIBAC ET DU DOUBLE DIPLOME



Admission dans les universités allemandes *dans les mêmes conditions* que les élèves allemands titulaires de l'Abitur (c'est-à-dire sans test de langue, mais avec éventuellement sélection et numerus clausus selon les universités).



Recrutement préférentiel par certains instituts et écoles d'études supérieures à vocation internationale en France.



« Plus » désormais connu et reconnu sur un dossier pour un grand nombre de filières sélectives postbac (classes préparatoires, certaines écoles) ou cursus franco-allemands.

De façon plus générale, une bonne maîtrise de l'allemand, la familiarité avec la culture d'un grand pays européen – première puissance économique du continent –, l'expérience de la mobilité sont autant d'avantages qui font souvent la différence, dans les contextes les plus divers.

COMMENT S'ORGANISE AU LYCEE LE CURSUS SPECIFIQUE ABIBAC ?

- Le cursus spécifique Abibac en un clin d'œil :

Littérature et Civilisation		Histoire-géographie
SECONDE	6 heures	3 à 4 heures <i>= même volume horaire que l'enseignement normal d'H/G auquel il se substitue</i>
PREMIERE	6 heures	4 heures <i>= même volume horaire que l'enseignement normal d'H/G, auquel il se substitue ; pour les Premières S Abibac, régime dérogatoire = pas d'épreuve anticipée d'H/G en fin de Première comme prévue par la réforme du Lycée</i>
TERMINALE	6 heures	4 heures

= TOTAL : 9 à 10 heures d'exposition à la langue allemande par semaine

- Les programmes spécifiques Abibac - un bref aperçu :

CLASSE DE SECONDE :

➔ **en littérature** - initiation à la prose, à la poésie et au théâtre (toutes les périodes littéraires) - entraînement à la lecture autonome (une liste d'œuvres sera proposée) ; **en civilisation** : travail autour de thèmes d'actualité.

CLASSE DE PREMIERE ET DE TERMINALE :

➔ **en littérature** : une œuvre obligatoire étudiée (Abibac 2014-2016 : F.C. Delius, *Der Spaziergang von Rostock nach Syrakus*) – quatre œuvres complémentaires, choisies sur une liste nationale (au Lycée Dumont d'Urville, pour la session 2014 : *Die Vermessung der Welt* de Daniel Kehlmann ; *Der Ausflug der toten Mädchen* de Anna Seghers, *Blaubart* de Alfred Döblin, poèmes de W. Hilbig).

➔ **en civilisation** : au moins 3 thèmes choisis par chaque lycée - en 2014, à Dumont d'Urville : (1) Widerstand, Zivilcourage (2) Archäologie (3) Arbeitswelt

➔ **en géographie** :

Les programmes des sections Abibac suivent les nouveaux programmes français, entrant progressivement en vigueur avec la réforme du Lycée.

➔ **en histoire** :

Les classes Abibac ont un programme spécifique, défini par une commission binationale. Ce programme a sa cohérence propre sur trois ans.

POUR PLUS DE DETAILS, NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER LA PAGE ABIBAC DU LYCEE !

COMMENT S'INFORMER ? COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

- Les principaux textes officiels

On trouvera une présentation complète et actualisée du cursus Abibac sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale (www.education.gouv.fr/cid20998/l-abibac.html). Les principaux textes régissant le fonctionnement des cursus Abibac sont également consultables en ligne.

* **Accord franco-allemand du 31 mai 1994** – acte de naissance des Sections Abibac : cf. lien ci-dessus

* **Arrangement administratif du 29.06.2006** = www.education.gouv.fr/bo/2006/26/MENC0601430X.html

* **Arrêté du 02.06. 2010** = www.education.gouv.fr/cid52114/mene1007698a.html

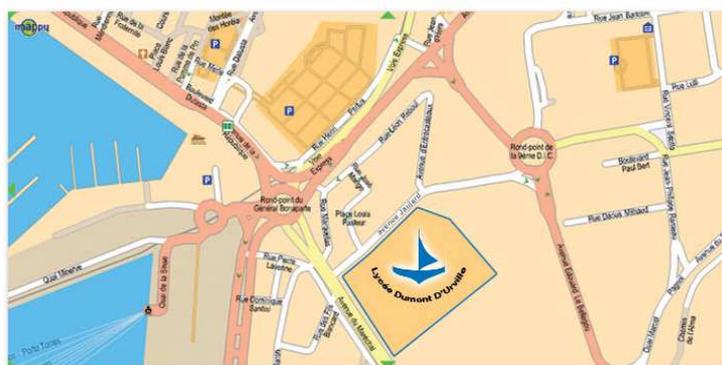
- Le site internet du Lycée, pages « Abibac » : www.ac-nice.fr/dumont/Abibac

N'hésitez pas à contacter l'équipe des enseignants Abibac au lycée Dumont d'Urville :

Orianne PINTO MARCHAL (littérature et civilisation) : Orianne.Pinto@ac-nice.fr

Claude BACQ (littérature et civilisation), contact : Claude.Bacq@ac-nice.fr

Claire DUPREY (histoire-géographie), contact : Claire.Duprey@ac-nice.fr



212, Avenue Jaujard - BP 1404 - 83056 TOULON Cedex

Tel : 04 98 00 15 15 - Fax : 04 98 00 15 00

Courriel : 0830053G@ac-nice.fr - Site : www.ac-nice.fr/dumont/guppy/

PORTES OUVERTES le :
SAMEDI 29 MARS 2014, de 9h à 12h